



NOTE CONCEPTUELLE

Conférence des experts sur l'éradication de l'apatridie et l'accès aux documents d'identité juridique dans la région des Grands Lacs

Mardi 25 juillet au jeudi 27 juillet 2023 - Nairobi, Kenya

1) Contexte

L'apatridie constitue l'absence de nationalité reconnue. Le droit à une nationalité et l'accès à des documents d'identité juridique pour tous, y compris un acte de naissance et une preuve concluante de la nationalité restent la porte d'entrée pour que les individus puissent effectivement jouir de tous leurs droits socio-économiques et permettre leur pleine inclusion dans le pays dans lequel ils vivent. Cependant, des milliers de personnes dans la région des Grands Lacs n'ont toujours pas de nationalité reconnue ni de documents individuels, bien que ces individus soient nés dans le pays dans lequel ils ont toujours vécu. Parfois, elles n'ont même pas d'acte de naissance pour prouver leur filiation et leur lieu de naissance, ce qui est pourtant essentiel pour établir le droit à une nationalité et constitue le fondement d'une identité juridique. Par conséquent, elles sont privées de l'exercice de tous leurs droits fondamentaux dans le pays où elles vivent, et leur inclusion continue d'être remise en question. En outre, le maintien prolongé avec une nationalité indéterminée peut également entraîner des conséquences désastreuses pour la société et un État, en laissant ces personnes de côté et en les empêchant d'utiliser tout leur potentiel productif pour renforcer la prospérité de leur pays et contribuer de manière significative à la construction de la paix et au développement de leur société.

Dans la région des Grands Lacs, les individus peuvent être apatrides ou menacés d'apatridie en raison d'un ensemble de causes et de facteurs de risque. Il s'agit notamment de lacunes dans la législation, telles que des dispositions discriminatoires entraînant le refus de la nationalité à la naissance et/ou des garanties insuffisantes contre l'apatridie parmi les enfants ; des situations de réfugiés prolongées avec plusieurs générations nées en exil ; la création de nouveaux États ; et d'obstacles administratifs à l'accès à des documents tels que les actes de naissance ou les cartes d'identité nationales, en particulier pour les minorités ou les communautés transfrontalières, les réfugiés de longue durée et les rapatriés. Dans la région des Grands Lacs en particulier, des recherches ont démontré que l'apatridie est souvent la conséquence des déplacements transfrontaliers, notamment parmi les réfugiés de longue date, les migrants historiques et leurs descendants. Des études similaires ont montré l'importance de faciliter leur accès aux documents d'état civil, d'identité et de nationalité afin d'atténuer les risques d'apatridie, d'assurer leur pleine inclusion dans le pays dans lequel ils/elles vivent et de promouvoir la recherche de solutions.

Depuis le lancement en novembre 2014 de la campagne mondiale #J'existe du HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, les États membres de la CIRGL, sous la direction du Secrétariat de la CIRGL, ont fait preuve de volonté politique et d'engagement pour éradiquer l'apatridie. L'adoption par les 12 États membres de la CIRGL de la [Déclaration des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs \(CIRGL\) sur l'éradication de l'apatridie](#) en 2017 a été une étape importante. Cette déclaration contient 11 engagements pour mettre fin à l'apatridie et a été accompagnée par un [Plan d'action régional 2017-2019 pour l'éradication de l'apatridie](#).¹ Ces deux documents

¹ La Déclaration de Brazzaville vise à garantir le droit fondamental de chacun à une nationalité et l'accès à des documents d'identité légaux pour tous. Faire en sorte que personne dans la région des Grands Lacs ne soit exposé au fléau de l'apatridie signifie renforcer l'inclusion et permettre aux individus de réaliser leur plein potentiel, ce qui contribuera à la consolidation de la paix, à la sécurité et au développement régional. En adoptant la Déclaration de Brazzaville, les États membres se sont engagés, entre autres objectifs, à adhérer aux conventions sur l'apatridie, à entreprendre des réformes juridiques, à renforcer les systèmes d'état civil et à élaborer des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie.

s'appuient sur la Déclaration de [Dar-es-Salaam de 2004 sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs](#), en vertu duquel les États membres se sont engagés à adopter "une approche régionale commune pour la ratification et la mise en œuvre des conventions des Nations unies sur l'apatridie"².

En 2019, le Secrétariat de la CIRGL a accueilli [une conférence ministérielle sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs](#), soutenue par le gouvernement du Kenya et le HCR. La conférence a rassemblé des représentants de 12 États membres de la CIRGL, des acteurs de la société civile travaillant sur les documents d'identité légaux et des fonctionnaires d'autres organismes intergouvernementaux régionaux afin de formuler des projets d'engagements pour mettre fin à l'apatridie. À la suite de cette conférence, sept États membres de la CIRGL, le Secrétariat de la CIRGL et quelques organisations civiles, ainsi que la Commission de l'Union africaine, ont pris plus de [55 engagements en matière d'apatridie en octobre 2019](#) lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie (HLS). Ces engagements ont ensuite été intégrés dans le Forum mondial sur les réfugiés (GRF) de décembre 2019.

En outre, en novembre 2020 à Brazzaville, le Secrétariat de la CIRGL a présenté à ses 12 États membres [le Plan d'action consolidé de la CIRGL sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs \(2017-2024\)](#), qui a été approuvé par le Comité interministériel régional. En 2023, le Secrétariat de la CIRGL, avec le soutien du HCR, a finalisé une [recherche fondamentale sur la situation des réfugiés de longue durée dans la région des Grands Lacs : risques d'apatridie et solutions durables](#). Le rapport d'étude, qui sera bientôt publié, fournit des recommandations clés aux États membres de la CIRGL, à son Secrétariat et au HCR pour atténuer les risques d'apatridie découlant d'un exil prolongé grâce à des solutions durables globales favorisant l'accès aux documents d'état civil, d'identité et de nationalité.

Aujourd'hui, en 2023, alors qu'il ne reste qu'un an et demi avant la fin de la Campagne #J'existe, seules quelques engagements ont été mis en œuvre par les États membres de la CIRGL et d'autres entités qui ont pris de tels engagements. Plus de cinq États membres de la CIRGL ont adopté un plan d'action national pour éradiquer l'apatridie, deux pays ont adhéré aux conventions sur l'apatridie tandis que d'autres se sont engagés à ratifier ces instruments sur l'apatridie. Un pays a pris des mesures concrètes pour résoudre les situations d'apatridie *in situ*, tandis qu'un autre mène une enquête d'identification des personnes apatrides pour accorder la nationalité aux apatrides.

À un an de la fin de la campagne #J'existe et dans la perspective [du Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023](#), le Secrétariat de la CIRGL et le HCR souhaitent organiser une Conférence d'experts sur l'éradication de l'apatridie et les documents d'identité juridique dans la région des Grands Lacs afin de relancer la dynamique et de redoubler d'efforts pour mettre fin à l'apatridie en garantissant l'accès à des documents d'identité juridique, particulièrement pour ceux qui sont exposés au risque d'apatridie.

2) Objectifs et résultats attendus

La conférence atteindra les objectifs et les résultats suivants :

Objectif 1 : Faire le point sur les progrès accomplis relatif aux engagements du GRF en matière d'apatridie et contribuer à la formulation de nouveaux engagements.

- Examen des progrès, des possibilités et des défis liés à la mise en œuvre des engagements en matière d'apatridie pris par les États membres de la CIRGL et d'autres entités de la région ayant pris des engagements ainsi que la préparation d'un rapport d'examen des progrès.
- Validation par les États membres de la CIRGL de leurs engagements HLS/GRF non encore remplis et élaboration de feuilles de route indicatives pour leur mise en œuvre.
- Promotion de l'élaboration de nouveaux engagements concrets et percutants à annoncer lors du GRF 2023, en mettant l'accent sur les États membres de la CIRGL et d'autres entités qui n'ont pas encore pris d'engagements en matière d'apatridie.

² Voir le paragraphe 68 de la déclaration de Dar-es-Salaam de 2004 sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

- Proposer des opportunités pour galvaniser le soutien à la mise en œuvre des engagements et pour alimenter le processus de mise en correspondance des principaux engagements existants du GRF, s'il y a lieu, affinés, mais aussi de nouveaux engagements indicatifs dans la région de la CIRGL avant le GRF de 2023.

Objectif 2 : Renforcer le partage régional des connaissances sur l'éradication de l'apatridie par le biais d'un forum d'apprentissage entre pairs axé sur les bonnes pratiques en matière d'identification des apatrides et des personnes menacées d'apatridie, de la réduction de l'apatridie in situ, et de la prévention des cas d'apatridie à l'avenir.

- Discussion sur les résultats et les recommandations de la recherche CIRGL-UNHCR sur les réfugiés de longue durée dans la région des Grands Lacs : risques d'apatridie et solutions durables.
- Partage de bonnes pratiques sur les nouvelles façons d'identifier et de collecter des données sur les communautés à risque d'apatridie par le biais d'élaboration de registres communautaires.
- Diffusion des éléments clés des recommandations internationales sur les statistiques de l'apatridie (IROSS) adoptées en mars 2023 par la Commission statistique des Nations unies aux États membres de la CIRGL afin d'accroître l'identification des personnes apatrides et à risque dans la région.

Objectif 3 : Renforcer le rôle de catalyseur du secrétariat de la CIRGL pour aider ses 12 États membres, avec le soutien du HCR, conformément au cadre juridique et politique de la CIRGL, à promouvoir les documents d'identité juridiques, à éradiquer l'apatridie et à promouvoir des solutions durables globales pour les réfugiés, y compris dans des situations prolongées dans la région des Grands Lacs.

- Parvenir à un accord sur les interventions prioritaires régionales en matière d'apatridie concernant l'enregistrement des naissances et l'accès à la documentation individuelle, à entreprendre par le Secrétariat de la CIRGL avant la fin de 2024 pour soutenir les États de la CIRGL dans la lutte contre l'apatridie, conformément à la Déclaration et au Plan d'action consolidé de la CIRGL sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs (2017-2024), ainsi qu'aux engagements pris par le Secrétariat de la CIRGL.
- Construire une approche régionale entre les États de la CIRGL pour renforcer leur soutien à l'adoption du projet de Protocole à la CADHP sur les aspects spécifiques du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique.

3) Participants

La conférence s'adresse principalement aux points focaux gouvernementaux sur l'apatridie des 12 États membres de la CIRGL désignés conformément à la Déclaration de Brazzaville de la CIRGL de 2017. Le point focal gouvernemental sur l'apatridie aura l'occasion de présenter les progrès, les défis et les domaines d'intérêt pour lesquels un soutien accru est nécessaire pour la mise en œuvre des engagements en matière d'apatridie. Les points focaux gouvernementaux et d'autres représentants d'organisations qui n'ont pas pris d'engagements lors de la HLS/GRF 2019 auront l'occasion d'annoncer de nouveaux engagements en matière d'apatridie qu'ils ont l'intention de prendre lors du GRF 2023 ou d'élargir certains de leurs engagements existants en y ajoutant une composante apatridie.

En vue de fournir un soutien plus adapté et opportun aux États membres de la CIRGL dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'apatridie, un représentant de chaque bureau national du HCR des 12 États membres de la CIRGL et des bureaux régionaux respectifs du HCR ainsi que du siège du HCR sont également invités à participer à cet événement.

Des représentants sélectionnés d'organisations de la société civile, y compris du Réseau de la nationalité de l'Afrique de l'Est et d'autres organisations régionales qui ont pris des engagements en matière d'apatridie lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie en 2019, sont également invités à participer à la conférence, ainsi que quelques autres organisations multilatérales, agences des Nations Unies et autres organisations travaillant sur le lien entre le déplacement, les solutions et la consolidation de la paix dans la région. Un représentant de la Commission de l'Union africaine devrait également participer à cette conférence.

4) Arrangements logistiques et préparation

La conférence aura lieu dans un hôtel sélectionné de Nairobi du 25 au 27 juillet 2023. La participation se fera en personne. Le HCR financera la participation des points focaux gouvernementaux pour l'apatridie des 12 États membres de la CIRGL, ainsi que de trois fonctionnaires du Secrétariat de la CIRGL. Cette prise en charge comprendra l'organisation de leur voyage depuis leur lieu d'affectation, ainsi que leur hébergement et leurs repas pendant la conférence.

De début juin au 25 juillet, les points focaux pour l'apatridie des gouvernements des 12 États membres de la CIRGL seront invités à avoir des consultations préparatoires avec la représentation nationale du HCR afin d'examiner les progrès, les étapes, les opportunités et les défis concernant la mise en œuvre de leurs engagements GRF/HLS et d'autres engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Brazzaville de 2017 visant à éradiquer l'apatridie dans la région des Grands Lacs. Ce sera également l'occasion de réfléchir sur le besoin d'affiner certains engagements et d'en prendre de nouveaux, notamment en ajoutant une composante d'éradication de l'apatridie aux engagements nouveaux ou existants relatifs aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Secrétariat de la CIRGL et HCR, 30 mai 2023.